

Contraintes profondes en phonologie : les emprunts

Jonathan Derek Kaye

Number 5, 1975

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/800038ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/800038ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0315-4025 (print)

1920-1346 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Kaye, J. D. (1975). Contraintes profondes en phonologie : les emprunts. *Cahier de linguistique*, (5), 87–101. <https://doi.org/10.7202/800038ar>

CONTRAINTES PROFONDES EN PHONOLOGIE :
LES EMPRUNTS *

Récemment, sont parus plusieurs articles mettant en doute le statut des conditions sur la structure des morphèmes (CSM), en particulier quand ces conditions ne correspondent pas aux contraintes phonétiques de surface (CPS). Par exemple, Shabatani a écrit dans *Language* (1973, p. 96) "*At the moment I know of no way of demonstrating the reality of abstract MSC's [...] which have no corresponding counterparts as SPC's.*" Un avis semblable est donné par Harms, dans *Language* (1973, p. 443), qui constate : "*Neither the phonological rules nor the morpheme structure conditions of current theories provide meaningful explanation of the available data.*" En outre, Mary Clayton Wang (1973) a prétendu tout dernièrement que "*those MSC's which do not correspond to SPC's or to phonological rules have no empirical support, since they are neither true at the surface level, nor do they bring about surface alternations*".

Notre but est de démontrer que les CMS sont une réalité en phonologie, même lorsqu'elles sont abstraites, c'est-à-dire lorsqu'elles ne correspondent pas aux CPS, ou quand elles ne sont pas liées à une règle phonologique.

* Cet article est une version étendue d'une communication présentée au 48^e Congrès de la Linguistic Society of America à San Diego, en décembre 1973. Je tiens à remercier John J. Chew, Kensuke Tokaichi, Edna Maniowabi, Sam Osawamick et Bernard LeCerf de leur collaboration.

Tout d'abord, précisons ce que nous entendons par CSM. À notre avis, cette controverse est liée, pour une grande part, à un malentendu sur le terme lui-même. Chacun s'accorde à reconnaître que les CSM sont liées à la définition des morphèmes possibles pour une langue donnée. Il est par contre plus malaisé de savoir quels sont les renseignements accessibles aux CSM. Par exemple, Shibatani (1973) et M. C. Wang (communication personnelle) prétendent que les CSM ne doivent renvoyer ni aux frontières de mot, ni, il nous semble, aux catégories morphologiques (à savoir les noms, les verbes, etc.). Shibatani (1973, p. 97) postule comme CSM réglant la structure syllabique des morphèmes japonais (numéro (12) de Shibatani) :

$$(1) + ((C) (G) V^2 (C))_1 +$$

où C = consonne, G = semi-voyelle, V = voyelle

Selon cette CSM, un morphème peut se terminer par n'importe quelle consonne. Par contre, au niveau phonétique, un mot ne peut se terminer que par un segment syllabique (soit une voyelle, soit une nasale). Ces données suggèrent la CPS esquissée en (2) (exemple (13) de Shibatani) :

$$(2) \# ((C) (G) V^2 (C))_1 \#$$

N / ___# où N = n syllabique

Shibatani prétend que seule la CPS est valide en ce qui concerne les emprunts faits par le japonais. S'il peut le démontrer, sa démonstration constituera une preuve assez forte contre la réalité des CSM. Il prend des exemples d'emprunts en japonais. Si les emprunts entraient dans la langue conformément à la CSM (1), on ne s'attendrait pas à ce qu'une voyelle épenthétique soit ajoutée à la fin du mot lorsque l'emprunt se termine par une consonne. Cependant, comme Shibatani l'indique, il y a beaucoup de mots empruntés en japonais avec une telle voyelle. Ainsi, alors que *refrain* devient, en japonais, *nufuran*, qui se termine par un n syllabique, *école* devient *ekooru*

(avec [u] épenthétique) et *promenade* devient *puromunaado* (avec [o] épenthétique)¹. Cela démontre, d'après lui, que c'est la CPS et non la CSM qui est valide.

Mais cette analyse ne tient pas compte des faits suivants :

(a) il faut que chaque mot japonais se termine par une voyelle ; (b) les racines verbales sont toujours suivies d'un suffixe ; (c) les noms peuvent apparaître sans aucune désinence ; (d) la majorité écrasante des emprunts faits par le japonais est constituée de noms. Il s'ensuit que chaque *nom* en japonais doit se terminer par une voyelle. Pourquoi ? Rappelez-vous que les noms n'ont pas nécessairement de désinence. Si un nom se terminait par une consonne, cela constituerait une violation de (a) chaque fois qu'il apparaît sans désinence. Il n'est donc pas surprenant d'apprendre que les noms empruntés ajoutent une voyelle épenthétique à la fin du mot. Mais il ne s'agit pas d'une CPS qui s'impose aux emprunts. Il s'agit plutôt d'une description fautive ou, plus exactement, trompeuse de la CSM en question. La CSM exprimée d'une façon correcte et la CPS prévoient toutes deux les mêmes résultats en ce qui concerne les exemples de Shibatani. Elles ne sont pas contradictoires².

1. Données japonaises d'après Lovins (1973).

2. Notons que les racines verbales n'apparaissent jamais en position finale (selon (b)). Ainsi, il n'y a aucune raison pour qu'un verbe emprunté se termine par une voyelle puisqu'il sera toujours suivi d'une désinence. Si notre hypothèse est juste, il doit être possible qu'un verbe dont la racine se termine par une consonne entre dans la langue. Malheureusement, comme nous l'avons dit, rares sont les verbes empruntés en japonais. Un cas possible est celui de l'emprunt anglais *daboru* "doubler". Ce verbe s'analyse en une racine *dabor-* suivie d'une désinence *-ru*. Le deuxième *r* s'efface par une règle de troncation. Autrement dit, le verbe anglais *double* donne la racine *dabor-* en japonais, sans aucune voyelle épenthétique. Bien sûr, l'analyse que nous venons de présenter n'est pas la seule possible, et cela vaut la peine, croyons-nous, de poursuivre la recherche sur de tels verbes empruntés. Je remercie John J. Chew de cette observation.

Après avoir souligné l'importance des catégories morphologiques en ce qui concerne les CSM, voyons celle des frontières de mot. Nous supposons que les CSM ont accès aux catégories morphologiques et aux frontières de mot.

L'analyse qui suit concerne les exemples où les CSM sont plus fortes que les CPS. Autrement dit, nous chercherons des cas où il y a une contrainte qui interdit, par exemple, un groupe consonantique au niveau morphologique mais où, néanmoins, cette contrainte n'est pas valide au niveau de la surface (à cause d'une règle phonologique qui défait l'effet de ladite contrainte). Nous étudierons ensuite ce qui se passe dans le cas des emprunts.

En japonais, il y a une CSM qui interdit les groupes de consonnes (cf. (1)), sauf dans le cas d'une nasale syllabique suivie par une consonne. Cette CSM, cependant, est abstraite dans la mesure où il y a une règle dont l'effet est de créer des groupes de consonnes sourdes³. Cette règle, exprimée informellement, désonorise les voyelles fermées lorsque celles-ci se trouvent entre des consonnes sourdes. On peut remarquer, en passant, qu'une règle similaire existe en français canadien. Les voyelles désonorisées s'effacent complètement dans plusieurs dialectes japonais. Ainsi *sir+ta* "avoir fait la connaissance de quelqu'un" [stta], *deki+ta* "était possible" [dekta], *kutu* "soulier" [kt^su], *suki+da* "il me plaît" [skida].

Le résultat de l'application de cette règle est une multitude de formes qui, phonétiquement, contiennent des groupes de consonnes. Il n'y a aucun doute que la voyelle ainsi éliminée existe au niveau sous-jacent. Elle apparaît dans les chansons populaires, dans les

3. On pourrait dire que la CSM (1) n'est qu'une contrainte "semi-abstraite", étant donné qu'il existe une règle qui donne le même résultat, à savoir l'élimination des groupes consonantiques sous certaines conditions. Ainsi, *mat+ru* [mat^su] (*t* devient *t^s* devant *u*).

chants solennels, lorsqu'on parle aux étrangers. Elle laisse sa trace dans les consonnes qui la précèdent, surtout les consonnes coronales. Ainsi, avant de s'effacer, le *i* de *sír+ta* palatalise le *s* en donnant [štta]. Une seconde preuve, indépendante de la première, nous vient d'un jeu linguistique. Nous y reviendrons plus loin.

Considérons l'emprunt anglais [ski] "ski". Ce mot commence par un groupe consonantique, à savoir [sk]. Ce mot est-il emprunté comme tel, ou bien y a-t-il une voyelle qui défait ce groupe consonantique ? Autrement dit, ce mot est-il emprunté avec un groupe consonantique sous-jacent ou est-il emprunté conformément au CSM du japonais. Pour répondre à cette question, on peut considérer l'argument de la prononciation des chansons, des chants solennels et la prononciation lente. Mais un tel argument doit être utilisé avec soin. Schane (1968) a utilisé une démarche semblable pour poser une désinence féminine en français et son analyse est suspecte.

En ce qui concerne le cas du japonais, il existe un argument plus fort. Les japonais ont une langue secrète utilisée par les enfants. La clé n'en est pas compliquée : il suffit de prendre un mot japonais et d'ajouter *nosa* après la première syllabe : ainsi, *watakusi* "moi" devient *wanosatakusi*, *sitta* (forme intermédiaire), *sinosatta*, etc. Dans le cas des monosyllabes, il faut répéter le mot, aussi bien après qu'avant *nosa*. Ainsi *he* "pet" donne *henosahe*⁴.

Par chance, *nosa* commence par une consonne sonore. L'interposition de cette chaîne phonologique sert donc à détruire le contexte de la règle qui efface les voyelles fermées. Or, la forme [ski] dans la langue secrète est *sunosaki*. Cela veut dire que la forme sous-jacente de [ski] doit être *suki* et non pas **ski* ; sinon, la forme de [ski] dans la langue secrète serait **skinosaski* (cf. *henosahe*). La

4. Ce traitement des monosyllabes est valable pour le dialecte de la ville de Saporu. Je suis reconnaissant à Kensuke Tokaichi de ces données supplémentaires.

forme *sunosaki* démontre, à la fois, que *ski* n'est pas une monosyllabe (parce que *ski* ne se répète pas après *nosa* comme le reste des monosyllabes) et qu'il n'y a pas de groupe de consonnes dans la représentation sous-jacente. Ainsi, [ski] est emprunté en japonais sous la forme *suki*, conformément à la CSM.

Cependant, on peut arguer contre cet exemple en raison de la nature facultative de la règle d'effacement des voyelles fermées. Prenons maintenant un exemple tiré de l'ojibwa, et qui ne prête pas à cette critique.

L'ojibwa a la CSM suivante : aucun mot ojibwa ne commence par un groupe de consonnes ou une consonne "forte" (c'est-à-dire une consonne sourde et fortement aspirée). La deuxième partie de cette contrainte découle de la première si l'on traite les consonnes fortes comme des groupes de consonnes au niveau sous-jacent.

Notons qu'il n'est pas suffisant de dire simplement que les morphèmes ne commencent pas par un groupe consonantique.

Il y a beaucoup de morphèmes qui présentent cette caractéristique, mais ce sont des désinences. Le seul cas de nom ou de verbe qui commence par un groupe de consonnes est celui des noms "dépendants". Les noms dépendants sont ceux qui désignent les parties du corps et les relations de parenté. Ces noms sont précédés obligatoirement d'un préfixe possessif : il n'est pas possible de dire simplement *-kkāt* "jambe" ou *kaššiw* "mère" ; il faut dire *nikkāt* "ma jambe" ou *okaššiwān* "sa mère". Ainsi, les noms dépendants peuvent commencer par un groupe consonantique sans violer la CSM de l'ojibwa.

Il est donc nécessaire d'exprimer cette CSM en se référant à la frontière de mot, sinon le comportement phonologique des noms dépendants serait inexplicable.

Abordons maintenant les règles d'accentuation de l'ojobwa, au nombre de trois :

(3) $\bar{V} \rightarrow [+ \text{ accent}]$

(4) $V \rightarrow [+ \text{ accent}] / \text{---} C_O \#$

(5) $V \rightarrow [+ \text{ accent}] / [- \text{ accent}] C_O \text{---}$

La règle (3) accentue toutes les voyelles tendues. La règle (4) accentue la voyelle de la dernière syllabe du mot. La règle (5) accentue une voyelle précédée d'une voyelle inaccentuée. Cette dernière règle s'applique itérativement de gauche à droite.

En outre, il y a une règle qui insère un *t* épenthétique entre un préfixe et une racine à voyelle initiale :

(6) $\emptyset \rightarrow t / X]_{\text{préf---}} +V$

(préfixes : *ni-* lère, *ki-* 2e, *o-* 3e)

Enfin, il existe une règle en outaouais⁵ qui efface toutes les voyelles inaccentuées :

(7) $[- \text{ accent}] \rightarrow \emptyset^6$

Les dérivations suivantes illustrent l'application de ces règles :

<i>ojobwa</i>		<i>outaouais</i>
(8) masinahikan	"livre"	misinahikan
masinahikán	(4)	misinahikán
masínahikán	(5)	misínahikán
	(7)	msínhikán

-
5. L'outaouais est un dialecte de l'ojobwa parlé dans l'île Grande Manitouline.
 6. Évidemment, il y a d'abord eu une étape où les voyelles inaccentuées devenaient un schwa, [ə]. Cela vaut toujours dans plusieurs dialectes ojobwa. Finalement, en outaouais, tous les schwas se sont effacés.

ni+masinahikan	"mon livre"	ni+misinahikan
ni+masinahikán	(4)	ni+misinahikán
ni+másináhikán	(5)	ni+mísináhikán
	(7)	n +mísnáhkán
ni+kī # išā	"je suis allé"	ni+kī # išā
ni+kī́ # išá	(3)	ni+kī́ # išá
application à vide	(4)	application à vide
application à vide	(5)	application à vide
	(7)	n +kī́ # šá
ni+išā	"je vais"	ni+išā
ni+išá	(3)	ni+išá
application à vide	(4)	application à vide
ni+išá	(5)	ni+išá
nit+išá	(6)	nit+išá
	(7)	nt+išā

C'est la règle outaouaise (7) qui nous intéresse ici. À cause de cette règle, la CSM qui interdit les groupes consonantiques en position initiale est rendue opaque. Par exemple, dans tous les cas où un mot commence par VCaCB... ou CaVCb... (où Ca, Cb sont des consonnes et V est une voyelle non tendue), la voyelle est effacée avec ce système de règles (la règle d'accentuation (5) ne s'applique pas et la règle outaouaise (7) efface toutes les voyelles inaccentuées). Après l'effacement de la voyelle, la forme dérivée est CaCB... - dans les deux cas, c'est une violation de la CSM.

Voici quelques exemples opaques dérivés de cette façon :

(9) <i>Forme sous-jacente</i>		<i>Forme de surface</i>
akkwēw	"femme"	kkwē
išpatinā	"être haut"	špatnā
appakiso	"se garrocher"	ppakso
askanisi	"être maigre"	skansε

sikimēnh	"maringouin"	skimē
sanakat	"être difficile"	snakat
mittikw	"arbre"	mttik ~ pttik

À partir des formes de surface, il est possible de déterminer les formes sous-jacentes en les comparant avec d'autres formes apparentées. On sait par exemple que le mot [kkwē] commence par une voyelle à cause de la forme possessive qui contient toujours un préfixe et parfois aussi un suffixe possessif.

(10) akkwē ⁷	"femme"	ni+akkē+m ⁷	ma femme
akkwē ⁷	(3)	ni+akkwē+m	
	(5)	ni+ákkwē+m	
	(6)	niṭ+ákkwē+m	
kkwē	(7)	nt+ákkwē+m	

Ainsi, on peut distinguer les mots qui commencent par une voyelle non tendue des mots qui commencent vraiment par une consonne : [tāpān] "auto, carriole", [ntotāpān] "mon auto, ma carriole", forme sous-jacente *otāpān*; [čŷmān] "canot", [nčŷmān] "mon canot", forme sous-jacente *čŷmān*.

Pour les verbes, il existe par ailleurs un processus de mutation de la voyelle de la première syllabe. Ce processus a lieu dans certaines conditions morphologiques. Ici, les mutations des voyelles tendues ne nous intéressent pas puisque la présence de ces voyelles n'est jamais douteuse. Les mutations des voyelles non tendues entraînent les substitutions suivantes : *i* → *e*, *a* → *ē*, *o* → *wē*⁸. Puisque

7. Les formes *akkwē* et *ni+akkwē+m* sont des formes intermédiaires. Les formes sous-jacentes sont *akkwēw* et *ni+akkwēw+im*, respectivement. Nous ne donnons pas les règles qui s'appliquent avant les règles d'accentuation.

8. Chez les jeunes Ojibwas, il y a une tendance à utiliser la voyelle *e* comme résultat de la mutation des trois voyelles non tendues.

les voyelles résultant de ce processus sont tendues, elles ne s'effacent pas et, par conséquent, elles nous fournissent une autre manifestation des voyelles non tendues sous-jacentes : [npā] "il dort", [nēpāt] "celui qui dort", *nipa* "dormir" ; [šā] "il va", [ēšāt] "celui qui va", *iša* "aller" ; [kkito] "il dit", [ēkktot] "celui qui dit", [ikkito] "dire". Évidemment, il n'est pas possible de déterminer, par ce procédé quelle est, au juste, la qualité de la voyelle effacée. Pour y arriver, il faut utiliser d'autres moyens.

Enfin, le patron d'accentuation peut révéler la présence d'une voyelle non tendues sous-jacente. Prenez, par exemple, la forme [tkóššɪn] "il arrive". D'après les règles (3), (4) et (5), la première voyelle d'un mot ne doit pas être accentuée. Mais la première voyelle phonétique de [tkóššɪn] est accentuée. On peut donc soupçonner la présence d'une autre voyelle qui précède le *o*. Le soupçon se confirme grâce à la forme [ntakššɪn] "j'arrive" dans laquelle une voyelle apparaît entre le *t* et le *k*.

Avant de commenter plus longuement les emprunts, il faut s'assurer que la règle outaouaise d'effacement s'est constituée avant que les emprunts en question soient entrés dans la langue. Si ce n'était pas le cas, nos arguments perdraient toute leur valeur.

Autrement dit, si les emprunts étaient entrés dans l'outaouais avant la règle d'effacement, la contrainte des groupes de consonnes initiales aurait existé sous forme de CPS à ce moment-là, car les seuls contre-exemples de surface surgissent comme résultats de cette règle. Ainsi, le comportement des emprunts ne nous dirait rien. En fait, il y a une preuve de l'ancienneté de cette règle. Les mots suivants sont pris dans James (1830) :

- | | | | | |
|------|----|---------------|--------------|------------------|
| (11) | a. | Nish-a-nau-ba | /aniššɪnāpē/ | "indien" |
| | b. | Nin-ne | /aniniw/ | "homme" |
| | c. | ʔumm-wow-waun | /otamwāwān/ | "ils le mangent" |
| | d. | Che-man-ne-wa | /očīmāniwā/ | "leur canot" |

Ils constituent une preuve que la règle outaouaise d'effacement existait dès 1830. Remarquez que les mots (lla-d) n'ont pas de voyelle initiale, mais ils en ont une dans leur forme sous-jacente. L'exemple (llc) est particulièrement intéressant. Il s'analyse de cette façon : (o) t+amw+ā+wā+n. Le o est le préfixe de troisième personne effacé par la règle (7). Le t n'appartient ni au verbe qui le suit (à savoir amw) ni au préfixe, c'est un t épenthétique produit par la règle (6). Mais pour appliquer cette règle, il faut avoir un préfixe avant la racine verbale. Nous avons donc une preuve indépendante de la présence de cette voyelle. La majorité des formes données par James ont une voyelle non tendue dans la position initiale. On peut en conclure que la règle d'effacement était en train d'entrer dans la langue à ce moment-là, probablement comme règle facultative.

La règle d'effacement s'était constituée de façon stable en outaouais avant 1884. Nous avons comme témoignage les notes de A. Gatschet. Une majorité écrasante des formes citées par Gatschet a subi la règle d'effacement. Cette règle semble avoir été constituée à cette époque. Quelques exemples de Gatschet sont donnés ci-dessous :

(12)	t'a-owá	/otāwā-/	"Outaouais"
	ni'shnabek	/anišš'ināpēk/	"Indiens"
	shkute	/iškotē/	"feu"
	sĥma	/ossēmā/	"tabac"
	poakán	/oppwākan/	"pipe"
	ké	/akky/	"terre"
	sin	/assiny/	"pierre"

Il y a deux types principaux d'emprunts dans l'ojobwa : les emprunts anciens au français, et les plus récents à l'anglais. Voici des exemples du premier type :

(13)	šākanāšš	"un Anglais" (← les Anglais)
	ānimā	"un Allemand"
	mōtay	"bouteille"
	māsān	"bazar"

Nous reviendrons à ces exemples plus tard. Les emprunts à l'anglais révèlent un patron fort intéressant :

(14) [ppēn] ⁹	"plume"	[ntappēn]	"ma plume"	(<pen)
[kkāppī]	"café"	[ntakkāpīm]	"mon café"	(<coffee)
[stāmp]	"timbre"	[ntastāmpim]	"mon timbre"	(<stamp)
[ššōw]	"show"	[ntaššōw]	"mon show"	(<show)
[sō]	"zoo"	[nsōm]	"mon zoo"	(<zoo)
[mpass]	"bus"	[ntampassim]	"mon bus"	(<bus)
[mpīŋkōhwe]		[ntompīŋkōhiw]		(<bingo)
	"il donne une partie de bingo"		"je donne une partie de bingo"	

Ces exemples ont la forme sous-jacente suivante : *appēn*, *akkāppī*, *astamp*, *aššōw*, *sō*, *ampass*, *ompīnkōhiwi*. Tous les mots sauf *sō* commencent par une voyelle qui n'est pas présente dans la forme correspondante anglaise. Par exemple, la forme sous-jacente du mot "plume" est *appēn*. Nous savons que la représentation est *appēn* à cause de la forme possessive [ntappēn]. Le *t*, évidemment, est dû à l'application de la règle (6). L'application de la règle (6) implique que la racine a une voyelle initiale, à savoir, *a*. Pourquoi ce *a* ? Pour une raison phonétique ? Nous avons vu ci-dessus que la CSM est rendue tout à fait opaque par la règle (7). Il ne doit donc pas exister de problème pour les ojibwas à prononcer les mots anglais qui commencent par un groupe consonantique (par exemple les formes de (14)).

Supposons que le mot *appēn* ait été emprunté sous la forme *ppēn*. La forme possessive poserait-elle un problème du point de vue phonétique ? La forme hypothétique serait *ni+ppēn*, qui comporte la séquence

9. L'ojibwa a deux séries de consonnes : les fortes et les faibles. Les fortes, transcrites comme des consonnes géminées, sont les consonnes les plus proches, phonétiquement, de la série anglaise des consonnes sourdes. Les consonnes faibles, transcrites comme des consonnes simples, ne sont pas aspirées et sont parfois sonores. Elles correspondent aux consonnes sonores anglaises.

consonne nasale + voyelle non tendue + consonne forte. Mais une telle séquence est fréquente en ojibwa, soit à l'intérieur d'un morphème (*mittiku* "arbre", *manappī* "ici", *makkwa* "ours"), soit au-delà d'une frontière (*ni+kkāt* "ma jambe", *ni+ttawak* "mon oreille"). L'origine de la voyelle initiale n'est donc pas due à une cause phonétique.

Est-il possible que les voyelles initiales de ces emprunts soient épenthétiques¹⁰? Une telle solution reviendrait à faire une règle bien spécifique. Il faudrait limiter le contexte de cette règle aux emprunts de l'anglais uniquement. Autrement dit, d'après cette hypothèse, une voyelle épenthétique s'insérerait dans un contexte tel que *ni+ppēn* ; ce qui donnerait *ni+appēn* et enfin [ntappēn]. Mais il n'y a aucun argument en faveur d'une telle règle. Il faudrait que la règle hypothétique s'applique à *ni+ppēn* afin de donner [ntappēn], mais non pas à *ni+kkāt*. Si la règle hypothétique d'épenthèse s'appliquait à *ni+kkāt*, cela donnerait la forme incorrecte *[ntakkāt], au lieu de la forme [nkkāt], conforme à l'usage. On pourrait contraindre cette règle pour qu'elle ne s'applique qu'aux formes marquées par un trait diacritique. Mais la classe des formes ainsi marquées correspondrait exactement à la classe des emprunts dont la forme anglaise constitue une violation de la CSM de l'ojibwa. Il est certain qu'une telle analyse passerait à côté d'une généralisation pourtant évidente.

Nous supposons que les modifications subies par les mots empruntés par l'ojibwa sont faites en conformité aux CSM de cette langue. Un bref examen suffit à révéler un patron assez clair. Un *a* (ou, dans un seul cas, un *o*) s'insère avant tous les mots qui commencent par un groupe consonantique. Considérons le mot [ššōw]. Il commence par une consonne forte (c'est-à-dire un groupe consonantique, selon notre analyse). Ce mot ne se conforme pas à la forme possible des morphèmes

10. Cette possibilité a été suggérée par M. Shibatani (communication personnelle).

de l'ojibwa. Aussi est-il modifié par l'addition d'une voyelle initiale afin qu'il soit de forme correcte, à savoir *aššōw*. Si nous comparons ce traitement avec celui du mot [sō], nous voyons que la forme possessive de ce mot est [nsōm], qui indique l'absence de voyelle initiale. Comment l'expliquer ? Remarquez que [sō] commence par une consonne faible, à savoir *s*. Il n'y a rien dans les CSM de l'ojibwa qui interdise un mot qui commence par *s*. En effet, il existe beaucoup d'exemples de ce genre : [sītākan] "sel", [nsītākan] "mon sel", [sīpi] "fleuve", [nsīpīm] "mon fleuve", [sākhikan] "lac", [nsāhikan] "mon lac". On ne s'attend donc pas à ce que les emprunts anglais qui commencent par une consonne sonore soient modifiés.

La seule chose qui demeure un peu bizarre, c'est le comportement des emprunts qui commencent par des occlusives sonores. Nous remarquons que ces emprunts, eux, contiennent une voyelle initiale et une nasale par surcroît. Au lieu d'obtenir l'alternance attendue [pass] "autobus", [mpass] "mon autobus" (forme sous-jacente *pass*), nous trouvons l'alternance [mpass] — [ntampass] (forme sous-jacente *ampass*). Cela nous fait penser aux cas d'emprunts au français, où l'occlusive voisée initiale est devenue la nasale correspondante (*māsār* → *basar*). On peut spéculer longtemps sur les causes de ce phénomène, mais il est préférable d'attendre de trouver des arguments plus solides avant de tenter de résoudre le problème.

Pour conclure, nous avons traité ici des divers cas où les emprunts sont entrés dans la langue conformément aux CSM alors même que ces CSM sont abstraites. Nous concluons donc que les CSM, et les CSM abstraites en particulier, ont un rôle à jouer en phonologie, contrairement aux affirmations de Shibatani, Harms et Wang. Le rôle exact de ces CSM reste cependant à déterminer.

Jonathan Derek Kaye
Université de Toronto

BIBLIOGRAPHIE

- HARMS, Robert T. (1973), "How Abstract is Nupe ?", *Language*, 49(2) : 439-446.
- JAMES, Edwin (1830), *A Narrative of the Captivity and Adventures of John Tanner*, New York, G. & C. & H. Carvill.
- LOVINS, Julie B. (1973), *Loanwords and the Phonological Structure of Japanese*, thèse de doctorat (Ph. D.) inédite, Chicago, Université de Chicago.
- SCHANE, Sanford (1968), *French Phonology and Morphology*, Cambridge (Mass.), M. I. T. Press.
- SHIBATANI, Masayoshi (1973), "The Role of Surface Phonetic Constraints in Generative Phonology", *Language*, 49(1) : 87-106.
- WANG, Mary Clayton (1973), "The Redundance of Morpheme Structure Conditions", communication lue au 48^e Congrès de la LSA, San Diego.